

Collectif de réflexion sur le covoiturage périurbain

Bourg en Bresse

www.autosbus.fr

autosbus@laposte.fr

Exploration des expériences de covoiturage périurbain

Maison de la mobilité du Pilat

à jour le 23/06/2014

En 2011-2012, deux lignes de covoiturage ont été créées dans un rayon de moins de 10 km au sud de St Etienne. Les conditions de départ étaient favorables : axes routiers situés en vallée et bien fréquentés, villages denses, transports en commun limités aux heures de pointe, soutien associatif et bonne coopération avec les communes. L'autostop était déjà pratiqué, typiquement par des jeunes utilisant les transports en commun le matin et souhaitant rentrer chez eux en milieu d'après midi.

Malgré ces conditions favorables, peu de personnes se sont inscrites et les kits de covoiturage gratuits (brassard, badge, panneau) ont été peu utilisés. De fait, l'expérience n'a pas significativement amplifié la pratique d'autostop qui existait auparavant. Cette déception est probablement due au fait que les usagers ont été freinés par l'obligation d'aller s'inscrire à la mairie, les avantages du kit n'étant pas suffisants à leurs yeux pour faire cette démarche un peu contraignante. Par ailleurs, la zone périurbaine concernée était trop petite pour faire une communication à grande échelle (deux communes de moins de 1000 habitants chacune).

Sources

Entretien avec Mme Clémence Grenier (Parc Naturel Régional du Pilat) le 22/10/13, vérifié le 22/11/13

Changer la mobilité sur le territoire du Pilat. Fiche thématique ADEME (2012)

Nouvelle politique de mobilité en territoire rural et périurbain : l'auto-stop participatif. Présentation PNR

Point sur l'expérience

Situation

Villes desservies :

- Saint Etienne, 170.000h, réseau de [transports en commun](#) dense
- Le Chambon-Feugerolles, ville de 13.000h incluse dans l'agglomération stéphanoise

Zone périurbaine desservie

- Planfoy (900h) vers St Etienne par la D1082 (6 km)
- St Romain les Atheux (800h) vers Le Chambon Feugerolles par la D22 (10 km)

Dans les deux cas, les communes périurbaines desservies sont les premiers villages situés sur des axes en vallée constituant un 'passage obligé' vers des zones périurbaines larges. Les deux routes concernées ont une fréquentation importante (8000 V/j sur la D1082). De plus, les bourgs sont denses avec des sorties marquées et des arrêts de bus aux sorties des villages. Les transports en commun fonctionnent aux heures de pointe (6 AR / jour sur la D1082).



Historique

À l'issue du forum social du Pilat (2005-2007), un groupe de citoyen a créé l'association Pilattitude avec l'objectif de lutter contre l'isolement social (en particulier celui des habitants non motorisés) et de promouvoir l'écovitalité. En 2009, l'association avait 200 adhérents et était présente dans 14 communes. Elle s'est alors engagée dans un partenariat avec le Parc Naturel Régional du Pilat PNR qui avait réalisé un diagnostic des déplacements sur son territoire. La maison de la mobilité a été créée conjointement. En 2012, elle avait 2 salariés¹ et s'appuyait sur 23 bénévoles. Elle a créé des 'points d'information mobilité' répartis sur tout le territoire du Parc. Elle est soutenue par les collectivités, les autorités organisatrices des transports et l'ADEME.

Initié par Pilattitude, le covoiturage est une action phare de la maison de la mobilité. Un [site de covoiturage](#) a été mis en place et avait 1400 inscrits fin 2012 (pour 50000h). Douze aires de covoiturage ont également été créées.

L'idée de l'autostop participatif provient des habitants des communes concernées où l'autostop était déjà pratiqué par les jeunes. C'est maison de la mobilité qui a lancé le système à titre de test

- sur le trajet Planfoy - St Etienne en 2011.
- sur le trajet St Romain – Le Chambon Feugerolles en 2012.

Système de covoiturage

En 2013, le système est limité à deux lignes et quelques arrêts par ligne (ville – village). Cinq arrêts sont matérialisés par des panneaux. Un arrêt dispose d'un abribus. Les arrêts sont situés sur les arrêts de bus quand cela est possible :

- en sortie de bourg à Planfoy et St-Romain
- en entrée de ville au Chambon Feugerolles

Les utilisateurs s'inscrivent gratuitement et reçoivent un brassard et un autocollant. L'inscription se fait dans les mairies qui sont assez largement ouvertes (ex : Planfoy tous les jours de 09h00 à 12h00 et le samedi : de 10h00 à 12h00). Ils signent la charte du réseau.

La communication initiale est passée par la presse, les journaux municipaux et des courriers aux habitants. Elle n'a pas été suivie.

¹ Un seulement en 2014

Gestion du système

Le système a été mis en place dans un cadre de coopération entre coopération entre le Parc naturel régional du Pilat, l'association Pilattitude, les deux communes concernées, Le Chambon Feugerolles et St Etienne Métropole (pour l'aménagement d'un arrêt qui a demandé des travaux).

La Maison de la mobilité a financé : l'édition de la plaquette et les kits. Les communes ont pris en charge les panneaux.

Utilisation

Une vingtaine de personnes se sont inscrites et ont obtenu un kit sur les 1700 habitants des deux villages concernés.

De fait, l'expérience n'a pas significativement amplifié la pratique d'autostop qui existait auparavant. On peut toutefois penser que le label public donné à la pratique de l'autostop a favorisé son extension en tâche d'huile dans le cadre des relations de voisinage entre conducteurs et passagers.

Le passager typique est un jeune qui utilise les transports en commun le matin et qui pratique l'autostop lorsqu'il souhaite rentrer en milieu d'après midi.

Les conducteurs habitent aussi bien les villages desservis que les communes plus éloignées empruntant l'axe routier.

On ne sait pas grand-chose sur les temps d'attente

La charte propose un tarif indicatif de 0,5 cts / km mais il semble que le paiement ne se soit pas pratiqué.

Perception

Les initiateurs de l'expérience considèrent que le test n'a pas été assez concluant pour deux raisons :

- La zone concernée était trop petite pour faire une communication à grande échelle et marquer les esprits.
- Les usagers ont pu être freinés par le fait que l'inscription et l'obtention des kits doit se faire en mairie, d'autant plus que la valeur ajoutée n'était pas évidente pour ceux qui pratiquaient déjà l'autostop.

Sécurité

Finalement, la principale justification de l'expérience est à rechercher du côté de la sécurisation de l'autostop, au sens de l'amélioration de la 'sécurité routière' pour les véhicules et les passagers.

Une charte a été créée afin de prévenir le risque de mauvais comportements du conducteur ou du passager.

Coordonnées

Maison de la Mobilité

2 rue Benay

42410 Pélussin

+33 (0) 4 74 87 52 01

mopi@parc-naturel-pilat.fr